

Genève & culture

Le cinéaste **Frederick Wiseman** se confie à propos de sa dernière œuvre, «Ex-Libris». Rencontre
Lire en page 25



GEORGES CABRERA

Infraction routière

Une PME en colère contre la justice et ses tracasseries

Alfer Constructions est poursuivie car un de ses salariés a conduit sans permis valable. «On ne pouvait pas savoir», jurent ses patrons

Richard Étienne

C'est une mésaventure dont on se serait bien passé chez Alfer Constructions SA. Le patron de la PME familiale, Éric Magnin, est convoqué par le Ministère public, dans le cadre d'une affaire pénale, car un de ses employés a été contrôlé au volant d'un véhicule de l'entreprise alors qu'il était sous le coup d'un retrait de permis.

Le salarié en question avait pourtant assuré à son employeur qu'il possédait tous les papiers requis et il les lui avait montrés. Il avait par contre omis de lui dire qu'il avait subi en 2010 un retrait de longue durée (ou définitif, ce n'est pas clair). L'homme n'en avait pas non plus parlé aux responsables de l'allocation de retour en emploi (ARE), un service étatique qui l'a aidé, lui l'ancien chômeur de longue durée, à retrouver un poste, au sein de la société de construction verniolane.

Trois convocations

Tout commence en septembre 2015. Au volant d'un véhicule de fonction, l'employé est arrêté à Perly par la police du Petit-Lancy, qui découvre que son permis



Éric et Colette Magnin dirigent la PME familiale établie dans la commune de Vernier. Ils sont remontés contre les autorités.

n'est plus valable. Un mois plus tard, son patron, Éric Magnin, est convoqué par la police lancéenne. En tant que prévenu. Il explique que le salarié fautif conduit depuis un an pour l'entreprise, qu'il lui avait montré son permis. Quelques jours plus tard

au téléphone, la police rassure Colette Magnin, femme d'Éric: ils ont certainement eu affaire à un juge particulièrement zélé.

Fin de l'histoire? C'est ce qu'on croyait chez Alfer Constructions jusqu'au 9 mai dernier, date d'une nouvelle convocation

d'Éric Magnin, plus d'un an et demi après la première. Mêmes questions, mêmes réponses, sauf qu'Éric, toujours prévenu, précise que c'est son épouse qui gère les embauches et les comptes. Cette dernière sera donc convoquée durant l'été, en tant que té-

moins. Elle précise que le salarié est venu par le biais de l'ARE, à qui il a déclaré posséder les autorisations nécessaires, sans mentionner de retrait non plus. «À chaque fois, on se dit que l'affaire va finir par être classée», indique Colette Magnin.

Pas encore: le 15 novembre, lettre du Ministère public informant qu'une procédure pénale est menée contre la société pour mise à disposition d'un véhicule à une personne non titulaire du permis requis. La justice incite Éric Magnin à lui fournir «toutes explications utiles au sujet des faits visés» et des documents, notamment le bilan de la société, avant le 2 décembre.

Cinq millions de francs

Une note de bas de page, précisant que l'entreprise risque une amende de cinq millions de francs, effraie ses patrons. «Je ne sais pas si je dois prendre un avocat», indique Colette Magnin. «Ce que je sais par contre, c'est qu'on peut difficilement contrôler davantage le permis de ses employés et que cette histoire me met dans une grosse colère.»

À ses yeux, la société fait en effet face à suffisamment de défis conjoncturels et de tracasseries administratives émanant de l'État pour être l'objet d'un tel acharnement judiciaire.

Remonter au détenteur

«Remonter au détenteur d'un véhicule est classique», indique pourtant Me Yvan Jeanneret. Le professeur de droit pénal à l'Université de Genève rappelle que, selon la Loi sur la circulation routière, le détenteur d'un véhicule transmis à un tiers dont il sait ou devrait savoir qu'il n'a pas les permis nécessaires est punissable.

La vingtaine de salariés d'Alfer Constructions ont depuis signé un document stipulant que leur permis est bien valable. Contacté, le Ministère public n'a pas souhaité commenter, l'affaire étant en cours. En attendant sa décision, le patron d'Alfer Constructions a envoyé une lettre au conseiller d'État Pierre Maudet. Pour manifester sa colère.

La fonction publique se mettra en grève le 4 décembre

À l'appel du Cartel, une assemblée du personnel a décidé d'entamer le bras de fer avec le Conseil d'État

Réunis mardi soir à la salle du Môle, aux Pâquis, un peu plus de 200 fonctionnaires ont décidé de passer à l'action. Ils ont accepté à l'unanimité moins deux voix et quatre abstentions l'organisation «d'une première grève» le lundi 4 décembre, ainsi que le leur proposait le comité du Cartel inter-syndical de la fonction publique.

Le 7 novembre, une précédente assemblée avait posé ses conditions au Conseil d'État. Sans obtenir de résultat. La liste était longue. Elle comprenait notamment le retrait des projets de loi sur la réforme du système d'évaluation des salaires (Score) et sur la caisse de pension de l'État.

À noter, sur ce dernier dossier, le scoop révélé lors de cette assemblée. Les députés de gauche



La salle du Môle était comble – quelque 200 personnes – mardi soir aux Pâquis. LAURENT GUIRAUD

et le MCG vont déposer un projet de loi reprenant le contenu de l'initiative lancée par l'Asloca et le Cartel pour refinancer la caisse de

pension. Il s'agit de lui transférer les terrains du PAV et d'y construire du logement social.

Pour revenir au lundi 4 dé-

cembre, toute la fonction publique est appelée à faire grève dès 15 heures. Une nouvelle assemblée du personnel se tiendra à

16 heures au Palladium pour décider de la suite des opérations. Ensuite, un cortège partira pour aller manifester «devant le balcon du Conseil d'État».

Quelques voix se sont élevées pour réclamer une grève plus longue, mais Marc Simeth, le président du Cartel, a plaidé qu'il valait mieux partir doucement et ensuite monter en puissance. Appelant à la mobilisation, Marco Spagnoli, un ancien président, a lancé: «Ce n'est que lorsque l'on est en mouvement qu'on nous écoute. Alors, mettons-nous en mouvement!»

En ouverture d'assemblée, Marc Simeth avait fustigé l'attitude du Conseil d'État, «ne daignant même pas transmettre un accusé de réception lorsque nous lui écrivons». Il n'avait en réalité pas besoin de chauffer la salle, tout acquise à la cause. Le vrai défi sera de convaincre bien au-delà. De cela, tous les participants étaient convaincus. **Éric Budry**

PUBLICITÉ

geo-decouverte

En début d'année 2018

nos guides passionnants vous emmènent...

TRANSIBÉRIEN

Hiver et Nouvel An Mongol

5 - 20 février 7'150 fr.*

SAINT-PÉTERSBOURG

Magie d'hiver, musées et musique

10 - 16 février 2'680 fr.*

OUZBÉKISTAN

La fête du printemps

10 - 24 mars 2'720 fr.*

JORDANIE

La voie royale, sites antiques et nature

7 - 17 mars 3'720 fr.*

Notre calendrier

des circuits guidés 2018

est à votre disposition!

* prix TTC par pers., incl. vol/train, cat. guide culturel, ch. double/compartiment à 4, pension selon prog.

Rue du Cendrier 12-14 - GENÈVE

Tél. 022 716 30 00

www.geo-decouverte.com